



# Dispositions d'exécution pour le Championnat suisse d'équipes Carabine 10m Juniors et Elite (CSE-C10)

Edition 2024/2025 - Page 1

Doc.-N° 5.14.02 f

La division Carabine 10/50m édicte pour le Championnat suisse d'équipes Carabine 10m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

## Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

[https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit\\_sport/teilnahme\\_sport.htm](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm)

## 1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat suisse d'équipes carabine 10m Juniors et Elite (CSE-C10)
- 1.2 Règles du Tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF; édition 2021)

## 2. Annonces, désistements

- 2.1 Toute correspondance est à adresser au responsable du concours (RC) CSE-C10:  
Urs Wenger E-mail: [urs.wenger@swissshooting.ch](mailto:urs.wenger@swissshooting.ch) Mobile: 079 290 86 15
- 2.2 Les équipes qui participent pour la première fois au CSE-C10 doivent s'inscrire jusqu'au **27 septembre 2024** au plus tard.  
La possibilité est offerte aux **équipes de juniors qui participent pour la première fois au CSE-C10** de s'inscrire jusqu'au 16 octobre 2024.
- 2.3 Les équipes qui ont participé au CSE-C10 la saison dernière sont automatiquement annoncées.  
Un désistement éventuel doit être communiqué par écrit jusqu'au **20 septembre 2024**.
- 2.4 Les équipes ne participant pas au CSE-C10, qui ne se sont pas désistées par écrit ou qui l'ont fait trop tardivement, ne seront pas classées; toutefois, elles devront payer les frais de participation.

## 3. Droit de participation

### 3.1 Sociétés

Toutes les sociétés carabine 10m affiliées à un Membre de la Fédération (MF) de la FST ont le droit de participer avec un nombre illimité d'équipes.

### **3.2 Composition des équipes**

La licence est obligatoire pour ce concours. Tous les tireurs des équipes en lice doivent être en possession d'une licence carabine 10m valable de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie intégrale et correcte de leurs membres dans SAT/FST-Admin.

Durant une même saison (1<sup>er</sup> octobre 2024 - 31 mars 2025), le passage d'un tireur dans une équipe d'une autre société est interdit, même en cas de changement de domicile.

D'un tour à l'autre, au maximum trois tireurs de la catégorie Elite peuvent être changés. Dans les catégories Juniors au plus deux L'échange de tireurs entre plusieurs équipes de la même ligue ou du même groupe (LN A ou LN B) ou Juniors des groupes A / B n'est pas autorisé. Les tireurs échangés sont à mettre en évidence sur la feuille de stand. Le tour précédent sert de référence.

L'âge atteint à la fin du concours est déterminant pour être affecté à la catégorie Juniors (année de naissance 2005 et plus jeunes).

### **3.3 Ressortissants étrangers**

En observant l'obligation de la licence, les ressortissants étrangers peuvent participer au concours.

Les ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) sont traités comme les ressortissants suisses.

Au maximum deux ressortissants étrangers peuvent être engagés par tour principal et par équipe pour les deux catégories.

Tous les noms et les numéros de licence des ressortissants étrangers étant éventuellement engagés doivent être communiqués au RC CSE-C10 avant le début de la saison, au plus tard jusqu'au 22 octobre 2024.

Pour être admis à la finale du CSE-C10, un ressortissant étranger doit avoir tiré au moins deux tours principaux avec une équipe de la société participante.

### **3.4 Membres multiples**

Les membres multiples peuvent participer en tant que membre Actif-B, pour autant que leur société de base ne participe pas au CSE-C10.

## **4. Mutations de chefs d'équipe, commandes de matériel**

### **4.1 Mutations**

Les avis de mutations relatives aux chefs d'équipe doivent être adressés au RC CSE-C10 de la FST d'ici au 27 septembre 2024 au plus tard.

### **4.2 Commandes de matériel**

Les commandes pour chaque équipe doivent être jointes à l'inscription pour la saison et adressées au RC CSE-C10 de la FST jusqu'au 27 septembre 2024 plus tard.

### **4.3 Cibles carton**

Les cibles carton nécessaires pour tous les tours principaux sont remises par le RC CSE-C10 au début de la saison, en fonction de la commande de la société. Elles sont numérotées et doivent être utilisées dans l'ordre chronologique pour chaque tireur et chaque équipe.

Pour chaque tour et chaque tireur, quatre cibles à cinq visuels (à 10 pts) sont disponibles. La première cible doit porter le nom du tireur. Par visuel, un seul coup est tiré. Les points obtenus par chaque tireur sont additionnés et le total est reporté sur la feuille de saisie électronique (liste Excel).

Les cibles seront retournées avec la feuille de stand de l'équipe, après avoir été groupées par ordre chronologique.

#### 4.4 Installations à marquage électronique

Pour les installations à marquage électronique, les bandes d'impression des résultats sont remises par le RC CSE-C10 au début de la saison, en fonction de la commande de la société. Elles sont numérotées en continu et sont à utiliser pour chaque tireur et chaque équipe dans l'ordre chronologique. Elles doivent porter le nom du tireur. Le résultat doit ensuite être reporté sur la feuille de saisie électronique (liste Excel).

Il est impératif de sélectionner sur l'imprimante le programme prévu pour la discipline et l'arme de sport utilisée. La mention du type de cible (Air Rifle 10m ou programme utilisé) doit clairement être imprimée sur la bande de résultats, de même que la date.

La mise en service des cibles électroniques Meyton en vue du concours ne se fait plus par voie électronique et sans code (Match-Key). Les résultats doivent alors être reportés sur la feuille de saisie électronique (liste Excel) et transmis électroniquement au RC CSE-C10 sous cette forme.

Les chefs d'équipe et utilisateurs de cibles électroniques Meyton annoncent les tireurs remplaçants et les tireurs sur appui au RC CSE-C10 au moyen de cette liste Excel après chaque tour.

#### 4.5 Feuille de stand d'équipe, feuille de saisie électronique (liste Excel)

La feuille de saisie électronique et la feuille de stand de groupe sont envoyées par courriel aux chefs des équipes lors de l'envoi du matériel.

**Seule cette liste doit être utilisée pour la saison 2024/2025 sans aucune modification privée. A noter en particulier que seuls les champs marqués en jaune doivent être modifiés et ce, selon les prescriptions correspondantes.**

#### 4.6 Composition de l'équipe

Une équipe est composée comme suit:

- Juniors U13 - U21 (2015 - 2005)      6 tireurs
- Elite (catégorie ouverte)              8 tireurs

Les juniors peuvent être alignés avec l'Elite sans perdre le droit de retourner dans la catégorie Juniors. Par tour, ils ne peuvent toutefois tirer qu'avec une catégorie.

### 5. Programme de tir, Mode d'exécution

#### 5.1 Programme de tir

Chaque tireur de l'équipe tire 20 coups sur cibles à 10 points par tour.

Si plus de 20 coups se trouvent sur les quatre cartons, respectivement sur la bande des résultats imprimée par l'installation à marquage électronique, le nombre de coups correspondant aux meilleurs touchés sera biffé.

##### 5.1.1 Mode d'exécution

Le CSE-C10 est exécuté comme suit:

- Catégorie Elite                              7 tours principaux (1 - 7)
- Catégorie Juniors U13 - U21              2 tours de qualification en vue de l'affectation aux différents groupes (Q1 / Q2) et 5 tours principaux (1 - 5)
- Concours finaux
- de la Ligue nationale A en vue de l'obtention du titre de Champion suisse par équipe
- de promotion/relegation pour les Ligues nationales (LN) A/B
- des Juniors en vue de l'obtention du titre de Champion suisse par équipe

### 5.1.2 Stands de tir

Tous les tours principaux doivent être tirés sur une installation en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein.

### 5.2 Positions

- a) LN A, LN B et Juniors debout, bras franc
- b) 1<sup>ère</sup> Ligue
  - debout, bras franc;
  - debout, sur appui, au maximum un sénior
- b) 2<sup>e</sup> Ligue
  - debout, bras franc;
  - debout, sur appui, au maximum quatre séniors
- c) 3<sup>e</sup> Ligue
  - debout, bras franc;
  - debout, sur appui, au maximum quatre séniors

**Les séniors (dès 46 ans et plus âgés) qui tirent debout sur appui sont à désigner particulièrement sur la feuille de saisie des résultats.**

### 5.3 Dates des tirs Juniors et Elite (LN B et ligues inférieures)

Les sept tours principaux Elite, les deux tours de qualification et les cinq tours principaux Juniors sont définis comme des tours simples et doivent être tirés comme tours simples:

Elite (Tours)	Juniors (Qualifications / Tours)	Période de tir				Communica- tion des résul- tats par courriel	Retour du matériel par courrier A
1 <sup>er</sup> tour	1 <sup>ère</sup> qualification	du	25.10.24	au	03.11.24	03.11.24	04.11.24
2 <sup>e</sup> tour	2 <sup>e</sup> qualification	du	08.11.24	au	17.11.24	17.11.24	18.11.24
<b>Délai versement des frais de participation</b>				<b>27.11.24</b>			
3 <sup>e</sup> tour	1 <sup>er</sup> tour	du	22.11.24	au	01.12.24	01.12.24	02.12.24
4 <sup>e</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour	du	29.11.24	au	08.12.24	08.12.24	09.12.24
5 <sup>e</sup> tour	3 <sup>e</sup> tour	du	06.12.24	au	15.12.24	15.12.24	16.12.24
6 <sup>e</sup> tour	4 <sup>e</sup> tour	du	10.01.25	au	19.01.25	19.01.25	20.01.25
7 <sup>e</sup> tour	5 <sup>e</sup> tour	du	17.01.25	au	26.01.25	26.01.25	27.01.25

### 5.4 Dates des tirs Elite LN A et LN B

Les équipes Elite de la LN A et, sur demande, les équipes de la LN B peuvent, comme indiqué dans l'article 5.3, disputer chaque tour en individuel ou en double.

**Limites de temps LN A**, tours doubles le jour fixé dans un délai de 3 heures, tours simples dans un délai maximal de 2 heures.

Tours	Période de tir				Communication des résultats par courriel	Retour du matériel par courrier A
1 <sup>er</sup> tour	du	25.10.24	au	03.11.24	03.11.24	04.11.24
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> tours	du	08.11.24	au	17.11.24	17.11.24	18.11.24
<b>Délai versement des frais de participation</b>				<b>27.11.24</b>		
4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> tours	du	29.11.24	au	08.12.24	08.12.24	09.12.24
6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> tours	du	10.01.25	au	19.01.25	19.01.25	20.01.25

## **5.5 Contrôleurs**

### **5.5.1 Contrôleurs LN A et LN B**

Les sociétés de la Ligue A et de la Ligue B avec autorisation correspondante pour les tours doubles désignent un contrôleur fixe. Ces contrôleurs doivent être membre licencié d'une autre société et doivent être annoncé au RC CSE-C10 avant le début de la saison, au plus tard jusqu'au **16 octobre 2024**, avec mention de leur adresse complète.

Les équipes de Ligue A et de Ligue B avec autorisation peuvent en outre être contrôlées sans avis préalable par le RC CSE-C10 ou par une personne qu'il a déléguée.

### **5.5.2 Annonce du jour de tir pour LN A ET LN B avec autorisation**

Cinq jours avant le début du concours, l'annonce du jour de tir doit être remise au RC CSE-C10. Un report du jour du concours et/ou de l'heure de tir n'est possible que 24 heures avant l'engagement prévu selon le formulaire d'annonce. Le concours en plusieurs tours peut commencer au plus tôt le jour annoncé au préalable et à l'heure annoncée (la feuille d'annonce peut être téléchargée à partir du site Internet de la FST).

### **5.5.3 Contrôleurs recrutés au sein des sociétés pour la LN B et inférieur**

Pour les autres ligues, le contrôle peut être effectué par un membre licencié de la propre société. Ce contrôleur atteste au moyen de sa signature sur la feuille de saisie le déroulement correct du concours. Si des irrégularités sont commises, il doit les signaler au RC CSE-C10 par voie écrite, lors du retour du matériel.

## **5.6 Evaluation des résultats**

L'évaluation des résultats et le contrôle des documents retournés sont effectués uniquement par le RC CSE-C10. Il est interdit tant aux tireurs qu'aux contrôleurs de procéder à l'évaluation des impacts au moyen de jauges, respectivement de les modifier avec d'autres objets ou de se servir de tout autre appareil d'évaluation.

Si la société en fait la demande par écrit, le RC CSE-C10 peut autoriser une évaluation des résultats sur place. A la demande sera jointe une copie du document sur lequel sont mentionnés le type de machine utilisée ainsi que la dernière de date de contrôle et l'attestation de l'entreprise/instance y ayant procédé.

## **5.7 Erreurs de fonctionnement des installations de marquage électronique**

Si une mesure incorrecte ou une erreur se produit sur une cible électronique du stand de tir, tous les moyens de preuve doivent être transmis au RC CSE-C10, conformément au «Mémento de la FST». Ce mémento est disponible sur le site internet de la FST.

## **5.8 Les classements**

Les classements sont publiés après chaque tour sur le site internet de la FST «[www.swissshooting.ch](http://www.swissshooting.ch)».

## **6. Frais de participation**

Frais de participation par équipe:

- Juniors                80 frs.
- Elite                    110 frs.

Pour chaque équipe inscrite, un bulletin de versement (BV) avec code QR est joint à la feuille de saisie électronique (liste Excel). Seul ce bulletin de versement avec code QR doit être utilisé.

Le versement doit avoir été effectué par chaque société d'ici au **27 novembre 2024** au plus tard. Les versements effectués après ce délai auront pour conséquence que les sociétés concernées seront pénalisées par une déduction de 150 points à partir du 3<sup>e</sup> tour et jusqu'au versement intégral des frais de participation.

## 7. Retour du matériel

La feuille de saisie électronique (liste Excel) doit être remise au fur et à mesure et avant le renvoi postal.

Les cibles carton tirées, respectivement les bandes d'impression des résultats avec section pour la FST, ainsi que la feuille de saisie dûment remplie et signée, doivent être impérativement remises à la Poste par courrier A à la date de renvoi indiquée, au moyen d'une des enveloppes jointes. L'envoi doit arriver au plus tard le mercredi sur le lieu d'évaluation. Le matériel retourné trop tard ne sera pas évalué et l'équipe concernée se verra attribuer le résultat «zéro». La date du cachet de la poste fait foi.

Seules les copies corrigées des feuilles de stand d'équipe des cibles carton sont renvoyées par le RC CSE-G10 à la fin du concours. Les feuilles de stand d'équipe avec bandes d'impression des résultats électroniques ne seront renvoyées que sur demande expresse.

## 8. Réclamations

Les réclamations sont à adresser par lettre recommandée au RC CSE-C10 au plus tard cinq jours après la publication des résultats sur le site internet de la FST (une copie sera adressée au Chef de la division Carabine 10/50m). La date du timbre postal fait foi.

Une taxe de 50 frs est à verser immédiatement sur le compte IBAN CH25 0900 0000 6000 0008 3 de la Fédération sportive suisse de tir, Secrétariat général, 6006 Lucerne.

Une copie du récépissé est à joindre à la réclamation.

## 9. Concours finaux CSE-C10 2025

Les concours finaux auront lieu le samedi, 8 février 2025 à Näfels, à la Lintharena. Les détails seront réglés dans les DE Finale CSE-C10.

## 10. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE du CSE-C10 de la saison 2023/2024 du 3 avril 2023;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 8 avril 2024;
- entrent immédiatement en vigueur.

### Fédération sportive suisse de tir

Max Müller  
Chef de la division  
Carabine 10/50m

Urs Wenger  
Responsable du  
CSE-C10